

# VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE 2023

L'École Du Breuil, crée en 1867 forme jeunes et adultes aux métiers du jardin, du paysage et de l'agriculture urbaine.



Les 10 ha du jardin, combinés aux 13 ha de l'arboretum de Paris (un des quatre sites du Jardin Botanique de Paris), offrent à l'école un des plus grands domaines horticoles consacrés à l'enseignement. Un lieu où s'expérimente le végétal en milieu urbain. Y sont inventées et testées les formes végétales des métropoles de demain.

L'enseignement met l'accent sur la biodiversité, la diversité végétale, la composition paysagère et le dessin.  
Les futurs professionnels apprennent à associer arts et techniques du paysage en milieu urbain.



La taxe d'apprentissage constitue une ressource importante pour l'Ecole Du Breuil, qui lui permet de se doter de matériels performants et utiles au renforcement de la formation des apprenants dans la perspective d'une meilleure insertion professionnelle.

# Avec votre taxe vous participez à la formation des jeunes et soutenez les métiers du paysage

*Vous contribuez à l'achat de  
matériel performant*



Pour plus d'informations  
rendez-vous sur :  
[https://www.ecoledubreuil.fr/  
partenaires/taxe-dapprentissage/](https://www.ecoledubreuil.fr/partenaires/taxe-dapprentissage/)

**Qualiopi**  
processus certifié

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification a été délivrée au titre d'actions suivantes :  
**ACTIONS DE FORMATION**  
**ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE**

Tel. 01 53 66 14 00  
[ecoledubreuil@paris.fr](mailto:ecoledubreuil@paris.fr)